



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant six aérogénérateurs et deux postes de livraison situé sur les communes de Girondelle et Champlin (08260) présentée par la SAS Centrale éolienne des Ailes de Foulzy

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2021-436 du 4 août 2021 modifié, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de **31 jours**, du **mardi 14 septembre 2021 au jeudi 14 octobre 2021 inclus**. Ce parc éolien se compose de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur les communes de Girondelle et Champlin. La puissance totale maximale du parc sera de 25,2 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 115 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 180 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Mme Raymonde PAQUIS, assistante de direction retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Girondelle.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Girondelle et Champlin aux heures habituelles d'ouverture au public (Girondelle : lundi de 13h30 à 18h00 et jeudi de 13h30 à 18h00 / Champlin : mercredi de 13h30 à 16h30 et vendredi de 08h30 à 11h30)

- sur support papier en mairie de Girondelle et de Champlin, aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (jeudi 14 octobre 2021 à 18h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : www.registredemat.fr/les-ailes-de-foulzy, et par courriel à l'adresse suivante : les-ailes-de-foulzy@registredemat.fr Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le commissaire enquêteur Ailes de Foulzy - mairie - 1 place de la Mairie - 08260 Girondelle. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur les registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Girondelle et de Champlin aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur, à :

À la mairie de Girondelle	Mardi 14 septembre 2021 de 10h00 à 12h00 Mercredi 22 septembre 2021 de 15h00 à 17h00 Samedi 9 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 Jeudi 14 octobre 2021 de 15h00 à 18h00
À la mairie de Champlin	Samedi 18 septembre de 9h00 à 12h00 Mardi 28 septembre 2021 de 15h00 à 18h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les communes d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes sus-mentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Bérénice VANPOULLE, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 6 rue Ménars 75002 Paris ou par courriel à : berenice.vanpouille@neoen.com ou à la Préfecture des Ardennes - direction de la coordination et de l'appui aux territoires - bureau des procédures environnementales - 1, place de la Préfecture - BP60002 - 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 25 août 2021

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO